



Énergie NB Power

Conformité aux normes de la CESP

Énergie NB est responsable de se conformer aux normes de fiabilité de la Commission des entreprises de service public (CESP).

La CESP est un organisme international, indépendant, à système d'autoréglementation et à but non-lucratif dont la mission est d'améliorer la fiabilité et la sécurité du système d'alimentation en vrac aux États-Unis, au Canada et une partie du Mexique. La création et le rôle actuel de la CESP ont été guidés par l'introduction d'un système d'accès libre aux États-Unis. Plusieurs pannes sérieuses ont mené à la recommandation que les gouvernements adoptent des normes de fiabilité obligatoires et exécutoires dans les États-Unis afin d'éviter les pannes futures et réduire leur portée.

Au Canada, la responsabilité de la fiabilité des systèmes d'alimentation en vrac réside avec chacune des provinces. Le Nouveau-Brunswick réglemente la fiabilité du système d'alimentation en vrac en vertu de la Loi sur l'électricité qui donne à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick le pouvoir de définir et d'appliquer des normes de fiabilité sous les règles du marché, soumis à la surveillance par la Commission de l'énergie et des services publics.

Dans le cadre de son programme de conformité, Transport Énergie NB a élaboré un guide de connexion des installations compatibles avec la norme de fiabilité FAC-001 de la CESP afin d'identifier les processus et les techniques générales pour avoir accès au réseau de transport d'Énergie Nouveau-Brunswick. Les parties intéressées qui veulent obtenir une copie du Guide de connexion des installations ou qui veulent obtenir des informations supplémentaires sur le Programme de conformité, veuillez communiquer avec:

Affaires réglementaires et environnementales
C.P. 637
515, rue King
Fredericton, N.-B.
E3B 5G4

1-800-663-6272

nbptcompliancevidence@nbpower.com

2011/09/30

